



*Arrêté Municipal provisoire réglementant le
stationnement et la circulation rue
Docteur Mercier*

Le Maire de la Ville de NANTUA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411.1 et R 411.8,

Vu le Code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par l'entreprise ATALIAN – 150 avenue François Pignier – 01000 Bourg en Bresse ;

Vu le bénéficiaire, la mairie de Nantua,

Considérant que les travaux de nettoyage des vitres de l'école Jean-Louis Aubert et de l'école de musique nécessitent des restrictions de stationnement et de circulation, le mercredi 24 août 2022 de 7h00 à 15h00.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit devant le 32, 34, 36 rue du Docteur Mercier pour permettre l'installation d'une nacelle sur le trottoir.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit en face du 31 rue Docteur Mercier.

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules sera déviée sur les places de stationnement en face de l'école de musique au 31 rue du Docteur Mercier.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en stationnement sera déplacé et mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Le passage des piétons devra s'effectuer en toute sécurité.

ARTICLE 6 : Les présentes dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ATALIAN qui restera responsable des accidents pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Les panneaux seront mis en place au moins 48h00 à l'avance.

ARTICLE 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation sera adressée à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA

M. le Chef d'Agence du Conseil Général

M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers

M. le Responsable de la Police Municipale

M. le Responsable des Services Techniques Municipaux

Entreprise ATALIAN

Affichage

*Fait à NANTUA le 29 juillet 2022
Pour le Maire empêché et par délégation,*

Jean-Michel LEGRAND, Adjoint délégué à l'urbanisme

